

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

▼ ▼

Etaiet présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Eric LUCAS, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Monsieur Patrick VILLETTE, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN , Madame Yann OMBRELLO membre délégué du Conseil Municipal, Madame Monsieur Philippe FERRER , Camille LEBORGNE, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17
Nombre de présent.e.s à 11h05 : 11
Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 9H35

2022-39 TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de la FPE, aux fonctionnaires de la FPT et aux fonctionnaires de la FPH,

Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la FPE, FPT et FPH,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que pour répondre aux besoins des services, des créations et suppressions d'emplois sont nécessaires,

Considérant le tableau des effectifs tel que modifié par délibération du conseil d'administration lors de la séance du 29 juin 2022,

Considérant l'avis du Comité technique consulté le 24 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- Modifie le tableau des effectifs du CCAS comme suit à compter du 1^{er} décembre 2022 :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : Rédacteurs

Grade : rédacteur - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 0

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique - ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 5

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : animateur - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : Assistants socio-éducatifs

Grade : Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : Agent social

Grade : Agent social - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

- Adopte le tableau des emplois et des effectifs du CCAS d'Orsay ainsi modifié et joint en annexe de la présente délibération,

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : **23 DEC 2022**
de la publication le : **23 DEC 2022**

